



Conseil d'administration de l'Etablissement public du château de Fontainebleau.

Compte - rendu de la séance du 11 décembre 2012 par
vos représentants du personnel.

Avant d'aborder un ordre du jour particulièrement dense pour ce dernier CA 2012, Jean-François Hébert fait état de la reconduction pour une durée de 3 ans des mandats de certains administrateurs : les trois personnalités qualifiées, les conservateurs, ainsi que l'inspecteur du patrimoine. Rappelons à ce sujet que parmi les quatorze administrateurs, seuls les représentants du personnel sont élus, pour lesquels le renouvellement du mandat doit intervenir au début février 2013.

S'ensuit le traditionnel « bulletin de santé » de l'établissement, dont les principaux points portaient sur :

- le franc succès de l'opération « **Des mécènes pour Fontainebleau** » piloté par Xavier Salmon, organisée à Paris par la galerie Aveline et destinée à obtenir des fonds supplémentaires pour la restauration du Boudoir turc. 420 000 € étaient nécessaires, 370 000 € ont été récoltés ; l'INSEAD prenant quant à lui en charge la restauration des décors. L'ouverture de ce nouvel espace est prévue à l'automne ou à Noël 2013.

- **la forte exposition médiatique** dont a fait l'objet le château ces derniers mois, avec en point d'orgue le documentaire « Révolution au château » diffusé sur France 5. La hausse de la fréquentation constatée en fin d'année est directement imputée à ces différents coups médiatiques. Malgré ce regain les objectifs d'une progression globale de la fréquentation de + 6% n'auront pas été atteints.

- **le climat au sein des équipes du château** : le devenir des personnels de la RMN-GP exerçant au droit d'entrée (accueil et billetterie) dont le ministère a accepté le principe de l'internalisation, des tensions naissantes entre les agents d'accueil et de surveillance et la société extérieure ASGC, ainsi que le départ simultané de plusieurs agents relevant des services administratif et scientifique. Sur ce dernier point le ministère a apporté un soutien immédiat à l'établissement en annonçant une publication rapide de postes sur la BIEP.

Vos représentants du personnel ont tenus à revenir sur les répercussions engendrées par le départ de 4 cadres de l'établissement. Les services étant déjà réduits à la portion congrue, la charge de travail va fatalement se trouver accrue. L'établissement peine à présenter un organigramme stable avec des équipes sans cesse fluctuantes, ce qui de toute évidence, ne favorise pas de bonnes conditions de travail et un suivi efficace des différents dossiers.

- **1- approbation du P. V. du CA du 25 septembre 2012.**

- **2- rapports d'activité 2010 et 2011.**

Les établissements culturels se doivent de produire un récapitulatif annuel de leurs multiples missions. On notera le grand retard pris dans l'élaboration de ces documents, ce qui traduit les dysfonctionnements structurels de l'établissement. Chaque rapport est constitué d'environ 80 pages s'ouvrant par un éditorial du président, et est découpé en 5 grands chapitres - 1 *accueillir*, - 2 *entretenir et restaurer*, - 3 *étudier, diffuser et acquérir*, - 4 *promouvoir*, - 5 *administrer* suivi d'annexes (textes réglementaires, organigramme, offres tarifaires, plan).

Les rapports d'activité sont avant tout un outil de communication, une vitrine où certains faits sont privilégiés. Il n'en demeure pas moins qu'ils constituent un outil d'analyse précieux pour appréhender la vitalité de l'établissement, ainsi que les axes qui ont été retenus pour conduire ses missions ; ce bilan devant être considéré au regard des moyens financiers et surtout humains dont il a disposés.

- **3- décision modificative n°3 au budget primitif 2012.**

Cette DM se caractérise par :

- l'intégration du bilan financier définitif de l'édition 2012 du Festival de l'histoire de l'art dans le budget de l'établissement. Fixé à 720 000 € le budget prévisionnel du FHA a fluctué à la hausse, tant en dépenses (785 462,53 €) qu'en recettes (738 150 €), la balance dépenses/recettes s'établissant au final à - **47 312,53 €**.

- l'ajustement des prévisions de recettes issues **des locations d'espace**. La prévision était établie à 175 000 € auxquels il fallait ajouter 60 000 € de mise à disposition d'agents (heures mécénat) soit au total 235 000 € pour l'exercice 2012. **Ces prévisions se sont avérées trop optimistes et doivent être revues à la baisse pour - 130 343 €**.

Par ailleurs il a été mis en évidence des lignes budgétaires non consommées issues des divers contrats liant le château avec ses différents partenaires. Associé à des négociations commerciales avec les principaux fournisseurs **des économies de charges ont ainsi pu être dégagées pour un montant de - 204 000 €**. Une série d'exemples : entretien ascenseur : -6 500 €, entretiens bâtiments : - 35 000 €, frais postaux et télécommunications : - 10 000 €, conférencières : - 60 000 €....

- **4- avenant n°4 à la convention entre le MCC, l'établissement public du château de Fontainebleau et l'INHA relative à l'organisation du Festival de l'histoire de l'art du 01^{er} au 03 juin 2012.**

Cet avenant a pour objet d'arrêter le budget définitif de l'édition 2012 qui s'élève à 785 463 €, lequel présente **un solde négatif de - 47 312 €**. A titre exceptionnel le ministère de la culture et de la communication a décidé la répartition à parts égales du déficit entre l'INHA et le château de Fontainebleau soit **23 656 €** chacun.

Il était prévu, dans le cadre de la convention, que le château reverse à l'INHA les fonds reçus des collectivités territoriales soit 66 303 €. La somme à reverser est en fin de compte ramenée à **42 647 €** (23 656 € déduit des 66 303 €).

- **5- note d'intention programmatique sur le Schéma directeur de rénovation.**

Il s'agissait de présenter aux administrateurs les grandes orientations du schéma directeur, dont l'une des priorités est la sécurité-sûreté des bâtiments et du public. Des premiers diagnostics conduits par l'architecte en chef des monuments historiques en 2010 aux études préalables confiées à l'OPPIC en 2011, il est aujourd'hui possible de présenter un premier constat sous forme d'état des lieux des différents bâtiments. Celui-ci fait apparaître :

- **des moyens de sécurité et de sûreté insuffisants et non conformes ;**
- **des installations techniques vétustes et obsolètes ;**
- **un patrimoine architectural menacé ;**
- **des collections insuffisamment protégées ;**
- **un château méconnu et difficile d'accès ;**
- **des moyens de diffusion de la culture à améliorer et à enrichir ;**
- **des moyens d'accueil des publics limités ;**
- **des conditions de travail insatisfaisantes pour les personnels.**

*« Pour faire face à l'ampleur des besoins recensés et des actions à conduire, l'Etablissement public du château de Fontainebleau souhaite **lancer un programme raisonné et raisonnablement ambitieux de restauration, de rénovation et de mise en valeur du domaine dont il a la charge au cours des dix prochaines années.** Ce programme sera lui-même placé au cœur d'une politique plus large de développement culturel, touristique et économique ».*

Voici les trois grandes phases programmatiques et fonctionnelles envisagées dans les années à venir, en liaison avec le Projet scientifique et culturel (PSC) de l'Etablissement :

- **phase I (2013-2016) :** travaux prioritaires de sécurité et de mise aux normes ;
- **phase II (2017-2019) :** travaux lourds et structurants, principalement concentrés sur le château ;
- **phase III (2019-2023) :** achèvement des travaux structurants sur le château puis sur les dépendances et les jardins.

Afin d'ouvrir plus largement le château qui doit être vecteur de diffusion des savoirs, le schéma directeur doit intégrer les dimensions suivantes :

- **découvrir le château sous un angle nouveau, grâce à une ouverture plus large : l'ouverture de la Cour Ovale permettrait d'améliorer la fluidité des circulations.**
- **désenclaver le domaine national de Fontainebleau et renforcer les liaisons avec la ville : réhabilitation de la cour des Offices, trait d'union entre la ville et le château.**
- **développer les liens entre le château et son territoire : l'installation du pôle d'excellence du tourisme au quartier Henri IV, et améliorer les transports en commun.**
- **devenir un maillon essentiel aussi bien pour l'enseignement de l'histoire que pour la diffusion et le partage des savoirs.**
- **l'augmentation du rayonnement du château suppose qu'il acquiert une visibilité plus forte qui doit aller au-delà de ses propres frontières.**

La proposition la plus convaincante réside dans la multiplication des points d'entrée du château, centrée sur la réappropriation des cours par le public, avec en point d'orgue l'ouverture de la cour Ovale. Au terme des différentes phases, à l'horizon 2023, les visiteurs pourraient ainsi accéder au château par la place d'Armes de la ville dont la réhabilitation est prévue, puis emprunter la cour des Offices du Quartier Henri IV avant de pénétrer dans la

cour Ovale véritable point d'articulation. Le visiteur poursuivrait alors son cheminement vers les zones d'accueil en rejoignant la cour de la Fontaine puis la cour d'Honneur par le corridor dit des Mariniers, lequel dessert aujourd'hui le PC Sécurité et est inaccessible au public.

Ce projet permettrait au visiteur de s'imprégner progressivement de la complexité et de la diversité de l'architecture du château, tout en renouant avec une approche plus cohérente et chronologique de sa construction.

Vos représentants du personnel, tout en reconnaissant à ce schéma directeur une ambition véritable, avec une cohérence dans les orientations proposées, ont tenu à faire valoir que ce projet maximaliste, s'il devait être validé en l'état, induirait la création de besoins et de services nouveaux. Le saut quantitatif à réaliser en moyens humains serait d'autant plus important que l'effectif actuel est dramatiquement restreint, avec une pyramide des âges particulièrement défavorable qui va encore accroître ce déficit.

- **6- avenant n°1 à la convention de mandat du 25 mai 2011 entre l'EPCF et l'OPPIC relative à la restauration des couvertures de l'aile Louis XV (première phase).**

La convention citée prévoyait un budget de 2 000 000 € pour les travaux de restauration des couvertures de la partie occidentale de l'aile Louis XV. **Ce budget initial se révèle insuffisant et doit faire l'objet d'un abondement à hauteur de 310 000 €,** afin de traiter en totalité la zone concernée, y compris la toiture du pavillon central, permettant notamment d'y créer le désenfumage de l'escalier du théâtre impérial. Ces 310 000 € proviennent d'un redéploiement de crédits à partir d'une provision pour études qui n'a pas été affectée en 2012.

Cet avenant conduit également à recalculer le calendrier prévisionnel d'opération, et modifier l'échelonnement des délégations d'autorisation d'engagement (AE) et de versements des crédits de paiement (CP).

- **7- avenant n°4 à la convention entre l'EPCF et la RMN-GP relative à l'organisation et à la gestion de l'accueil du public.**

Le sujet vous est familier pour avoir été ces derniers mois au cœur de l'actualité du site. Depuis la mise en place de l'établissement public en 2009, les activités d'accueil et de billetterie sont réglées par une convention établie entre l'EPCF et la RMN-GP prenant fin le 31 décembre 2011. A cette date la convention a fait l'objet d'une prolongation d'une année, délai supplémentaire qui devait permettre de lancer un appel d'offre ouvert pour une nouvelle **DSP (délégation de service public)** à compter du 01^{er} janvier 2013. Ainsi pour la première fois, des entreprises privées pouvaient se porter candidates à la reprise de ces activités, auxquelles s'ajoutait, entre autres prestations nouvelles, la gestion du standard téléphonique. Le résultat de toutes ces tractations vous le connaissez : des entreprises (cinq) intéressées certes, mais au final un seul dossier déposé ! celui de la RMN-GP, dont la première offre, qui incluait les nouvelles prestations souhaitées, était de 835 000 € (une seconde offre de 730 000 € a été formulée avec des prestations moindres). Résultat des courses ? Des montants qui aussitôt ont refroidi la Direction, qui les a jugées insoutenables pour le budget de l'établissement, créant une situation d'impasse.

Le ministère de la Culture, venu à la rescousse, donnait alors son accord pour un dispositif prévoyant **l'internalisation des personnels de la RMN-GP**, lesquels se verront proposés des contrats de droits publics rémunérés par l'établissement sur titre 3 au plus tard début 2014.

Pour organiser dans les meilleures conditions cette opération qui doit conduire au transfert des contrats RMN-GP avec la masse salariale correspondante, sur des contrats établissement, et donner le temps à l'EPCF d'organiser ses services en conséquence, la convention initiale est prolongée jusqu'au 31 décembre 2013.

La CGT Culture s'étant particulièrement investie sur ce dossier, vos représentants du personnel ont tout naturellement tenu, à l'intention des administrateurs, à revenir sur les différentes étapes de cet épisode, vécu avec beaucoup d'anxiété par les personnels en charge du droit d'entrée. Nous avons réaffirmé que la Direction avait été sur ce coup particulièrement présomptueuse et naïve en espérant conclure une offre à un coût avoisinant le montant qu'elle versait actuellement à la RMN-GP sous forme de redevance, soit 540 000 € pour l'année 2011. Ainsi le niveau d'exigence de toute la série d'obligations prévues dans les cahiers des charges ne pouvaient que conduire à faire logiquement enfler le montant des offres. Le fait qu'aucune société privée n'ait au final candidaté, empêchant un comparatif des offres, montre avec éclat les limites des opérations d'externalisation, qui ne sont pas le remède miracle tant vanté, et que la nature même de certaines activités de service public ne les destine pas volontiers à être confié au secteur marchand concurrentiel.

- **8- convention entre l'EPCF et la RMN-GP relative à la réalisation de l'exposition « le roi et l'artiste ».**

Cette convention définit les obligations de l'EPCF et de la RMN-GP pour la production de l'exposition « Le Roi et l'Artiste. François 1^{er} et Rosso Fiorentino » qui sera présentée dans la salle de la Belle Cheminée, du 23 mars au 24 juin 2013. Y sont notamment précisées les conditions de conservation, de sécurité et de surveillance des 105 œuvres présentées, les conditions d'emballage de transport et de convoiement des œuvres, les assurances ...

Coté budget celui-ci est évalué à 504 000 € et se décompose de la façon suivante :

- scénographie : 209 000 € ;
- transport, installation, assurance des œuvres : 265 000 € ;
- catalogue : 30 000 €.

Par ailleurs l'EPCF prend directement à sa charge la surveillance de l'exposition (30 000 €) ainsi que la communication (70 000 €), ce qui porte à **604 000 € le budget total de l'exposition.**

Pour notre part, et comme personne ne semblait l'avoir remarqué, nous avons indiqué que la convention comportait un article qui indiquait que le prix du billet d'entrée au château ferait l'objet d'une majoration de 2 € pendant la durée de l'exposition, alors même que les modifications tarifaires souhaitées pour 2013 (*voir point suivant*) n'en faisaient pas état. La Direction de l'EPCF a indiqué que cette option n'était plus d'actualité. Curieux tout de même de ne pas avoir réactualisé ce document. Voulait-on se préserver la possibilité d'y recourir ? Nous avons tenu à ce que cet article soit abrogé.

- **9- nouvelles tarifications des offres culturelles.**

Les modifications proposées, applicables au 1^{er} janvier 2013, concernent :

- le droit d'entrée pour les visiteurs individuels : **une augmentation de 1 € est proposée, portant celui-ci de 10 € à 11 € pour le tarif plein, et de 8 € à 9 € pour le tarif réduit, pour le circuit de visite permanent.**

- l'instauration d'un droit de parole payant pour les tours-opérateurs 8 mois de l'année : **la vente du droit de parole aux guides extérieurs est fixée à 30 € de mars à octobre.**
- les visites commentées proposées aux groupes adultes assurées par des conférenciers : **le tarif plein des visites de 1h30 est porté à 190 € au lieu de 130 € (+ 60 €), et le tarif plein des visites de 2h est portée à 260 € au lieu de 160 € (+100 €).**
- les visites ateliers pour le public scolaire et périscolaire : **en fonction du thème de l'atelier choisi ces visites étaient facturées 80 €, 95 € et 110 €. Il est proposé de relever ces tarifs respectivement à 90 €, 100 € et 110 €.**
- la journée d'activités proposée dans le cadre de l'opération des « portes du temps » : **le parcours alliant visites et activités artistiques proposée à 40 € en 2012 est portée à 50 € pour la journée.**
- le nombre de personnes d'un groupe permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel : **le billet d'accès au circuit des Grand Appartements pour les membres de groupes d'au moins 10 personnes payantes était proposé à 9 €. Il est proposé de maintenir ce tarif mais d'augmenter le nombre de personnes constituant un groupe, soit 20 personnes.**

S'ajoute à ces tarifs la mise à disposition en location d'une tablette numérique pour 3 €.

La veille du CA nous étions parvenus à convaincre la Direction de ne pas supprimer le tarif distinct des visites commentées à 6,5 €. En effet l'administration souhaitait abandonner cette formule et ne proposer ces visites que dans le cadre du seul billet jumelé (Grands Appartements + visite commentée à 15,5 €). Pour le visiteur intéressé, par exemple, par la seule visite des Petits Appartements ou de la Galerie de meubles, nulle autre alternative que de déboursier alors 15,5 €. Avouez que l'addition aurait été pour le moins corsée !

La direction justifie ces hausses de tarif par :

- une offre culturelle plus importante depuis 2010 avec la présentation chaque année, obligatoirement dans le circuit de visite empêchant toute tarification distincte, de deux grandes expositions et de une à deux expositions dossiers ;
- l'attractivité croissante du château, qui permet de prévoir qu'une légère augmentation du droit d'entrée, ne ralentira pas sa fréquentation ;
- l'absence d'augmentation du droit d'entrée depuis 2010 ;
- le positionnement de l'offre tarifaire de l'Établissement par rapport à des établissements comparables ;
- la nécessité d'accroître les ressources propres de l'Établissement.

Nous avons pour notre part contesté en plusieurs points l'opportunité de ces modifications de tarif, et tout particulièrement celle du droit d'entrée pour les visiteurs individuels, qui est le marqueur le plus signifiant en matière de politique tarifaire :

- l'administration explique le tassement de la fréquentation observée en 2012 (+3,7%) par rapport aux objectifs fixés (+6%), notamment par les effets de la crise économique, et dans le même élan décide d'augmenter le prix du billet d'entrée. Voilà qui nous semble pour le moins contradictoire ! Nous avons fait valoir qu'en 2005 le billet d'entrée était de 5,5 €. Avec le coût du billet porté à 11 € on assiste en seulement huit ans à un doublement du prix de celui-ci, quand bien même le circuit de visite s'est étoffé avec de nouveaux espaces et des expositions temporaires. Et s'agissant du tarif réduit peut-on encore sérieusement parler de tarif préférentiel avec un tarif désormais fixé à 9 € (4 € en 2005) ?

- l'administration cite les droits d'entrée des musées et château du Louvre (11 € pour les collections permanentes et 15 € avec expositions), de Versailles (15 € expositions comprises), de Chantilly (14 € expositions comprises) pour tenter de relativiser le montant du droit d'entrée de l'EPCF. Le comparatif est pour le moins orienté. Ainsi pourquoi ne pas mentionner les musée d'Orsay ou du Quai Branly, dont le droit d'entrée est inférieur (9 € hors exposition) ?

- l'administration fait valoir que l'accès aux expositions temporaires ne donne pas lieu à une tarification supplémentaire, avec un droit d'entrée unique. C'est oublier un peu vite que les périodes d'exposition ne couvrent pas l'ensemble de l'année. Et sans faire injure à la qualité scientifique des expositions organisées par l'EPCF, dans des espaces contraints, celles-ci ne soutiennent pas nécessairement la comparaison avec les grandes expositions des musées Parisiens déjà riches de collections permanentes particulièrement denses.

- en 2012 la part des visiteurs gratuits dans la fréquentation globale a progressé plus vite (+5,5%) que la part des visiteurs payants (+1%). De fait pour maintenir et conforter le niveau des recettes, l'établissement met toujours un peu plus à contribution ceux qui ne bénéficient pas de la gratuité. L'écart entre ces deux populations de visiteurs ne cesse de croître.

- **MAIS SURTOUT !** l'administration argue de la modestie de la hausse du droit d'entrée (+1 €) demandée, en omettant d'indiquer que très bientôt se profile une nouvelle augmentation liée à l'abandon du ticket « deux en un » (droit d'entrée + audioguide). En effet le visiteur qui voudra d'ici quelques semaines accompagner sa visite d'un audio guide ne se le verra plus, comme actuellement, systématiquement remis avec son billet d'entrée. Ainsi l'audio guide de nouvelle génération mis à disposition prochainement, deviendra-t-il payant moyennant quelques euros en plus du droit d'entrée de 11 €. De fait pour un service comparable à 2012 (10 €) combien faudra-t-il en réalité déboursier ? 13, 14 voire 15 € ! Avouez que vue sous cet angle la donne change sacrément.

De fait nous considérons que la présentation au conseil d'administration de la nouvelle grille tarifaire est tronquée et incomplète, et ne permet pas d'avoir une vision juste de la politique tarifaire de l'EPCF. En différant au prochain CA cette dernière mesure liée à la tarification des audioguides, on dilue la portée de la hausse réellement appliquée.

En vérité c'est bien la volonté d'accroître les ressources propres de l'établissement qui dicte ces différentes modifications tarifaires, d'autant plus que la subvention versée par le ministère pour l'année 2013 (1 781 830 €) est en baisse (-2%). De fait la tutelle ne peut qu'encourager elle-même ces hausses, afin que l'établissement compense le « manque à gagner », mais aussi génère de nouvelles recettes, et boucle ainsi plus facilement son budget.

Vos représentants du personnel ont voté contre cette mesure.

- **10- budget primitif 2013.**

Le morceau de bravoure du CA si l'on ose dire ! En tout état de cause la délibération la plus essentielle, car de la justesse de l'élaboration du budget dépend la soutenabilité financière de l'établissement.

Le budget 2013 se caractérise par :

-une **augmentation en fonctionnement de + 7 % liée à ses ressources propres** (le budget primitif en fonctionnement s'établi à 4 972 896 € contre 4 660 920 € en 2012, dont 3 164 066€ de ressources propres - droit d'entrée, locations d'espace etc. - contre 2 964 557 € en 2012).

-une **diminution des subventions d'investissement**, l'établissement ayant bénéficié en 2012 d'une enveloppe exceptionnelle au titre de la Maison de l'histoire de France non reconduite au budget primitif 2013.

Section de fonctionnement :

Les recettes 4 972 896 € comprennent :

- les subventions d'exploitation (**1 793 830 €**) principalement issues des subventions d'Etat 1 781 830 €, ces dernières étant en diminution de 2 %.
- les ressources propres (**3 164 066 €**) composées de :
 - le droit d'entrée : 2 263 666 €. La hausse de 1 € du billet doit générer près de 160 000 € supplémentaires.
 - les visites commentées : 560 400 €.
 - la vente d'activité (ex. : stage de dessin...) : 24 000 €.
 - les tournages et locations d'espaces : 141 000 €.
 - la location de logement : 60 000 €.
 - les concessions commerciales et fond photographique (ex. : salon de thé...) : 115 000 €.
 - les placements financiers, issus des fonds provenant du mécénat d'Abou Dabi : **15 000€.**

Les dépenses 4 972 896 € sont présentées selon quatre axes :

- **Axe Public : 2 543 876 €.**
 - direction du patrimoine et des collections : 579 000 € destinés aux expositions.
 - service du public : 1 093 446 € (ex. : redevance de 540 000 € pour la RMN, les conférenciers 229 196 €, les Portes du Temps 45 000 €...).
 - service de la communication : 297 860 € en hausse de + 27 %.
 - service développement : 86 150 € (ex. : payes heures mécénat 50 000 €).
 - service de l'accueil et de la surveillance : 487 420 € principalement lié à l'externalisation de la surveillance (473 900 €).
 - **Axe Bâtiments : 1 552 820 €** (un certain nombre de dépenses ont été basculées en investissement).
 - service travaux et maintenance : 1 192 000 € (ex. : gaz 300 000 €, électricité 90 000 €, divers contrats de maintenance 414 500 €...).
 - service des jardins : 202 200 € (ex. : outillage et fournitures horticoles 71 200 €, sous traitance tonte, ramassage des feuilles, imprévus...97 900 €).
 - service de l'accueil et de la surveillance : 158 600 € (ex. : maintenance du système de détection incendie 50 000 €, contrat maintenance intrusion 34 400 €).
 - **Axe Conservation : 115 500 €** (- 37 % lié au transfert en investissement de plusieurs dépenses).
 - conservation préventive 56 500 € (ex. : manipulations d'œuvres 30 000 €...).
 - frais de missions : 6 000 €.
 - documentation : 46 000 € (ex. : licence Micro-Musée 13 000 €...).
 - ateliers muséographiques (ex. : matériel courant : ébénistes 5 000 €, tapisserie 2 000 €).
 - **Axe Administration : 760 700 €.**

En augmentation de + 14 % dû à une meilleure prise en compte des dépenses, et la nécessité pour l'établissement de prendre en charge la gestion d'un nouveau parc informatique.

Les postes les plus significatifs sont : la gestion des copieurs et de l'informatique (59 000 €), l'habillement des différents services (65 000 €), la formation des personnels (63 000 €), le recrutement des contrats établissement tous postes confondus (300 000 €)...

A signaler l'intégration du budget de la troisième édition du festival d'histoire de l'art (657 000 €) à ce BP 2013.

Section d'investissement 2 798 161 € (1 692 721 € en action 1 patrimoine monumental et 1 105 440 € en action 3 patrimoine des musées de France):

Un mot d'explication sur la « modestie » de ce montant qui en l'état ne permet de prendre en compte que les dépenses d'équipement courant et les opérations ordinaires. En effet une **dotation complémentaire** a été demandée, laquelle devrait être attribuée en début de gestion 2013. Celle-ci sera alors inscrite en DM1 lors du prochain CA en février prochain, qui devrait porter la dotation annuelle brute d'investissement à **6,7 Md'€**. Cette dotation reconduite sur la période 2014/2016 doit permettre d'engager la première phase du schéma directeur de rénovation consacrée aux travaux prioritaires (sécurité, mises aux normes, chantier des collections...).

Opposés aux modifications tarifaires (point 9), nous nous sommes logiquement démarqués des autres administrateurs sur cette délibération, en nous abstenant, le budget intégrant les recettes nouvelles estimées que doivent générer ces hausses. Nous avons également fait valoir l'inflation continue de certains postes de dépenses, et tout particulièrement l'externalisation partielle de la surveillance. Ainsi pour ce poste, 363 000 € annuels avaient été inscrit au BP 2011, puis 410 000 € au BP 2012. Aujourd'hui le budget primitif 2013 fait apparaître 473 900 €, soit en seulement trois exercices une progression de plus de 100 000 € ! Encore tout ceci n'est-il qu'un début. Nous avons alors insisté sur la pyramide des âges particulièrement alarmante des personnels de l'établissement (la moitié des effectifs à plus de 50 ans) qui va nécessairement entraîner à brève et moyenne échéance le départ de nombreux agents, la probable extinction pure et simple de certaines activités (les ateliers muséographiques ?), et le probable recours massif à la sous traitance. Autant d'opérations qui se répercuteront directement sur le budget. Et gardons en permanence à l'esprit que pour assurer ses missions l'établissement public, depuis sa création en 2009, doit sans cesse compenser la très grande faiblesse de ses moyens en personnels en ayant recours à tout un ensemble de services extérieurs ; autant de dépenses qui bien que diffuses n'en sont pas moins conséquentes et affectent la plupart des lignes budgétaires de l'EPCF. _____

- **11- avenant n°5 à la convention entre le MCC, l'établissement public du château de Fontainebleau et l'INHA relative à l'organisation du Festival de l'histoire de l'art du 31 mai au 02 juin 2013.**

Il s'agit de définir les caractéristiques spécifiques et le budget prévisionnel de la troisième édition du Festival de l'histoire de l'art. A retenir : les dates de la manifestation **du 31 mai au 02 juin 2013**, le thème « **l'Ephémère** », et le pays invité **la Grande Bretagne**.

Le budget prévisionnel s'élève à **794 600 € (EPCF et INHA)**.

- **12- barèmes de cautionnement de régisseurs et indemnités de responsabilité annuelle.**

Le statut d'établissement public permet la création de régies d'avances et de régies de recettes pour le compte du comptable public.

Ce mode de gestion permet :

- de faciliter l'accès des usagers au service, notamment pour la régie permettant d'encaisser les loyers ;
- d'encaisser les recettes de l'EPCF dès que le service a été rendu et donc d'abonder rapidement la trésorerie de la collectivité ;
- de permettre le paiement immédiat de la dépense publique dès que le service fait pour des opérations simples et répétitives.

De fait il est proposé d'instaurer trois régies :

- une régie de menues dépenses.
- une régie de recettes « loyers et tournages ».
- une régie de recettes « réservations ».

Pour chacune de ces régies un régisseur devra être nommé ainsi qu'un suppléant éventuel. Ceux-ci se verront alloués une indemnité de responsabilité, dont les taux en vigueur sont fixés par des barèmes de cautionnement suivant l'importance des fonds maniés.

• **13- nouvel organigramme de l'EPCF.**

Les principales modifications apportées à cet organigramme, qui a d'abord été présenté au Comité Technique le 24 octobre dernier, concernent :

- d'une part **la création d'une direction des affaires générales et financières** animée par l'adjointe à l'administratrice générale, fonction elle-même créée en cours d'année, et qui regroupe :

- **le service des affaires générales avec trois pôles (ressources humaines - systèmes d'information - service intérieur).**

- **le service financier avec deux pôles (recettes - dépenses).**

- **le service juridique et marchés publics.**

- d'autre part **la création d'un service de la régie des œuvres.**

• **14- dons et legs, autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public, conventions d'association, concessions, délégation de service public, contrats et conventions.**

Quelques exemples parmi la trentaine d'opérations contractées :

Mises à dispositions d'espaces, tournages :

Septembre productions : Téléfilm « Une femme dans la révolution » les 16, 17 et 18/10/2012 pour une recette de **9 000 €**.

French Heritage Society : visite privilège suivi d'un diner Galerie des cerfs le 13/10/12 pour des recettes de **14 000 €**.

Marchés, contrats et conventions :

Oliver Grant : Fourniture des costumes pour les personnels accueil et surveillance pour un cout de **47 000 €**.

Net Makers : Location et maintenance de photocopieurs numériques à compter du 05/11/2012 pour une durée de 3 ans pour un coût de **10 735 €**.